



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RONDEAU Bernard à Mme BONNORON Christine

Absent(s) : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-05-05 – Proposition à Grand Cognac Agglomération de représentants au sein du Syndicat du bassin versant du Né.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac est compétente pour la représentation au sein du Syndicat du bassin versant du Né,

Considérant qu'il appartient à la commune de proposer des représentants appelés à siéger au sein du Syndicat du bassin versant du Né, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE les candidatures de :

- **Monsieur Mathieu TRICOIRE**, Conseiller municipal, en qualité de représentant **Titulaire** de la commune de Salles d'Angles.
- **Monsieur Patrick DROUET**, Conseiller municipal, en qualité de représentant **Suppléant** de la commune de Salles d'Angles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie le 02/04/2026

Le Maire
Marcel GÉRON

